



HONORAIRES DE L'AGENCE

Transactions sur immeubles

(Honoraires à la charge du mandant) :

Inférieur à 60.000 €	7.000 € TTC
De 60.001 € à 115.000 €	11 % TTC
De 115.001 € à 155.000 €	10 % TTC
De 155.001 € à 205.000 €	8 % TTC
De 205.001 € à 300.000 €	7 % TTC
Supérieur à 300.000 €	6 % TTC

Transactions sur Terrain, Fonds de Commerce,

Locaux Commerciaux, Droit au Bail, 10 % TTC
(avec un minimum de 6.000 € TTC)

Avis de valeur 100 € TTC

Honoraires de rédaction460 € TTC à la charge de l'acquéreur
(Constitution et rédaction du dossier de compromis)

Honoraires de Location : Pour les baux d'habitations ou mixte régis par la loi n°89-462 du 06/07/1987 et les baux meublés, professionnels et Commerciaux correspondant à la visite du logement, la constitution du dossier et la rédaction du Bail

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur

Gestion locative

A la charge du propriétaire5.853% HT soit 7.0236 % des sommes encaissées

A la charge du locataire Néant

*Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit n'est dû avant la conclusion d'un contrat.
Tous nos prix s'entendent TTC et intègrent les honoraires d'agence avec TVA à 20 %*